

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DFPE 316 Subvention et convention avec l'association ABC PUERICULTURE (16e), pour la crèche collective Le 14^{ème} Ours (14e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 27 janvier 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC PUERICULTURE;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date 26 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association "ABC PUERICULTURE » ayant son siège social 9, rue La Fontaine (16e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 253.273 euros est allouée à l'association « ABC PUERICULTURE » (n° SIMPA 17957, n° de dossier 2015_ 02368) pour la restructuration et l'extension d'un établissement d'accueil de la petite enfance située 23, rue Jonquoy à Paris 14e.

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 20, nature 2042, rubrique 64, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2015 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO